

Unité bidépartementale Eure Orne

Evreux, le **15 OCT. 2024**

Affaire suivie par : Cyril HUART

Tél. : 02 32 29 62 50

Courriel :

ubdeo.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

**Procès-verbal de la commission de suivi de site
SETOM ECOVAL de GUICHAINVILLE
6 décembre 2023**

En l'absence de Madame DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la Préfecture de l'Eure, la commission de suivi de site du SETOM ECOVAL de GUICHAINVILLE, a été présidé par Monsieur DURAND, adjoint aux responsables d'unité de la DREAL, le mercredi 6 décembre 2023, sur le site à Guichainville.

Participants à cette réunion :

Monsieur Alain PETITBON, président du SETOM
Monsieur Jérôme PASCO, vice-président du SETOM
Monsieur Didier HOUILLON, directeur général du SETOM
Monsieur Olivier HEDEZ-MAISON, directeur général adjoint du SETOM
Monsieur Baptiste GUICHEUX, responsable exploitation du SETOM
Madame Agnès DELACOUR, suivi DSP du SETOM
Monsieur Christophe RAUSCHER, responsable tri - filières du SETOM
Monsieur Jean LELIEVRE, président de l'Association Guichainville Environnement Normandie
Monsieur Bernard DEFILLON, Association Sauvegarde de l'Environnement
Monsieur Jean-Yves GUYOMARCH, Association UFC Que choisir Eure
Monsieur Jean-Pierre LANGLAIS, maire adjoint de Guichainville
Monsieur Marc PERRIN, maire de Le Vieil-Evreux
Madame Marie-Louise PHILIPPE, représentante de l'ARS
Madame Dominique JOUNAY, Chambre d'agriculture
Madame Anne FRANCOIS-DUBOC, représentante ATMO Normandie
Monsieur Cyril HUART, inspecteur ICPE DREAL/UBDEO
Madame Corinne PAILLARD, assistante DREAL/UBDEO

Absence

Personnes excusées :

- Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la Préfecture de l'Eure
- Monsieur Alain NOGAREDE, conseiller municipal d'Evreux
- Monsieur Gérard CHERON, Conseil Général de l'Eure
- Monsieur Benoît DE CONINCK, CHSCT du SETOM
- Monsieur Cédric SOUILLAT, EPN Evreux
- Monsieur Joël CLOMENIL, suivi DSP Centre de tri

Monsieur PETITBON accueille les participants de la commission. Il précise que Madame FRANCOIS-DUBOC sera en visio pour présenter la surveillance des retombées atmosphériques.

Monsieur DURAND se présente en tant que représentant de la préfecture, en l'absence de Madame DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la Préfecture de l'Eure.

Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur DURAND demande s'il y a des observations sur le précédent procès-verbal.

Il n'y a pas d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Un tour de table est effectué.

2 / Présentation des bilans 2022 et échanges

Monsieur GUICHEUX, responsable exploitation du SETOM, présente l'ordre du jour :

- unité de valorisation énergétique (UVE),
- unité de valorisation de la biomasse (UVB),
- analyses environnementales,
- activité de tri des collectes sélectives,
- activité des déchets verts,
- activité transferts.

Unité de valorisation énergétique (UVE)

Monsieur GUICHEUX expose le bilan des tonnages entrants et leur évolution ainsi que la production et le suivi des mâchefers. Il y a moins de tonnages entrants pour l'année 2022, du fait d'un tri et un compostage plus important chez les particuliers. Le bilan des émissions des moyennes journalières de la ligne 1 montre le respect des valeurs limites, par contre, 2 dépassements modérés pour la ligne 2 pour le paramètre NOx (oxydes d'azote).

Monsieur HUART précise que depuis 2022, on observe effectivement une tendance à l'augmentation pour les émissions de NOx, qui sont de plus en plus proches de la valeur limite. Les pistes d'amélioration, mises en place par le délégataire et le SETOM, sont en cours.

Monsieur GUICHEUX évoque les événements de l'année 2022 et rappelle la délégation de service public, depuis 2019, avec le délégataire SUEZ Environnement pour une durée de 12 ans.

Unité de valorisation de la biomasse (UVB)

Monsieur GUICHEUX annonce les chiffres pour la fourniture de chaleur et l'approvisionnement de la biomasse pour 2022.

Analyses environnementales réalisées par ATMO Normandie

Madame FRANCOIS-DUBOC commence la présentation sur l'observatoire régional des retombées qui existe depuis 2009. Les valeurs repères régionales sont mises à jour tous les 2 ans. Le rapport cadre ainsi que la synthèse des résultats annuels sont disponibles sur le site ATMO Normandie.

Madame FRANCOIS-DUBOC poursuit la présentation de la campagne de mesures 2022, pour les différents paramètres : dioxines-furanes et métaux relevés par des jauges, ainsi que des prélèvements dans l'air ambiant effectués tous les 2 ans. Les résultats pour les dioxines-furanes sont inférieurs ou comparables à la médiane des valeurs relevées sur différents sites de la région, quelques dépassements non significatifs de la médiane des valeurs apparaissent au lieu-dit Buisson Garambourg.

Madame FRANCOIS-DUBOC termine sa présentation avec les résultats de mesures de concentration des métaux dans l'air ambiant. Les résultats de St-Aubin sont à prendre avec précaution car le relevé du débit n'a pas été pris correctement, ce qui a conduit à mesurer des particules sur une gamme plus étendue que les PM10. Les valeurs mesurées restent très faibles.

Suite au rapport d'expertise d'INERIS, une précision est apportée sur les méthodes utilisées pour les mesures des retombées atmosphériques. Un rapport de cadrage au niveau régional, disponible sur le site d'ATMO Normandie indique en détail les procédés pour l'analyse de ces mesures. Pour les données de métaux dans l'air ambiant, les mesures autour de l'incinérateur sont réalisées selon la même méthodologie que sur les autres stations de mesures d'ATMO Normandie.

Analyse du lait de vache

Monsieur GUICHEUX poursuit sur l'analyse du lait de vache. Depuis 2020, les résultats sont inférieurs aux valeurs repères.

Déchets verts et transferts de matériaux

Monsieur GUICHEUX continue en indiquant les chiffres 2022 de production de déchets verts broyés et évacués ainsi que le transfert de divers gravats.

Tri des déchets et collectes sélectives

Monsieur HOUILLON, directeur général du SETOM, expose les étapes du nouveau centre de tri, depuis la signature DSP avec TRIVALO'27 de mars 2020, ainsi que les moyens en personnel et équipements, les tonnages réceptionnés et matériaux valorisés pour 2022. Les barquettes et éléments de calage en polystyrène sont inclus dans le flux développement, tout comme les bouteilles en plastique de couleur.

Monsieur HOUILLON poursuit sur le tonnage traité. Un tiers vient de départements voisins de la région Normandie. Le centre de tri de Caen a brûlé et sera reconstruit dans 2 ans. Des centres de tri sont au stade de projet dans certains départements, il se peut que les entrants se réduisent après leur mise en service. Les ménages trient de plus en plus et le tri peut encore être élargi.

Monsieur GUYOMARCH demande si on doit envisager une baisse du tonnage entrant pour l'incinérateur et le centre de tri, et si le manque à gagner du SETOM serait répercuté sur la facture des usagers.

Monsieur PETITBON répond que le SETOM et les EPCI incitent à plus de tri. Les syndicats qui favorisent l'enfouissement vont voir le prix de la tonne augmenter d'ici 2025, soit 65 € la tonne. De ce fait, l'enfouissement sera de plus en plus cher et les tonnages qui ne seront plus enfouis pourraient être reportés sur l'incinérateur. Le SETOM est donc confiant pour l'approvisionnement des installations de l'ECOVAL.

Monsieur PASCO précise que les EPCI sont en charge de la collecte et que ce sont elles qui fixent le prix de la taxe des ordures ménagères. Avec une amélioration du tri, la facture devrait baisser.

Monsieur PASCO annonce que le SETOM a modifié la répartition des recettes pour sécuriser ses finances, en augmentant la part fixe (part par habitant). Le SETOM est donc moins sujet aux aléas du volume.

Monsieur PETITBON précise que le SETOM ECOPARC de Mercey est fermé.

Monsieur PASCO explique qu'avec le tri à la source des bio déchets (modalités encore en cours de réflexion), la part des ordures ménagères des ménages va baisser. Ça fait partie des enjeux futurs.

Monsieur GUYOMARCH demande si l'on peut agir sur la production de mâchefers.

Monsieur PETITBON répond que le délégataire traite les mâchefers sur un site en Seine-Maritime. 20 % sont utilisés pour des voiries.

Monsieur GUICHEUX précise que le délégataire travaille pour valoriser encore plus le mâchefer, qui est un résidu solide, constitué notamment de métaux et de verre qui doivent être minimisés au maximum dans les déchets entrants. Le mâchefer est trié pour retirer les métaux ferreux, non ferreux et les imbrûlés. Une fois stabilisé, le mâchefer à l'aspect de gravillons.

Monsieur PASCO ajoute que le traitement du verre ne se fait que par des points d'apports volontaires des citoyens récupérés dans les bacs.

Monsieur HUART indique que chaque lot de mâchefers est soumis à des analyses et doit respecter des valeurs limites en entrée et en sortie du centre de maturation, avant d'être recyclés.

Monsieur GUICHEUX donne l'exemple d'entreprises près de Lyon qui utilisent des mâchefers en complément des gravillons.

Monsieur GUYOMARCH s'interroge sur l'évolution des revenus issus de la vente de l'électricité.

Monsieur PETITBON répond que la vente se fait par le délégataire qui reverse une petite participation au SETOM.

Prochaine CSS

Monsieur HUART propose que la prochaine CSS, en 2024, soit avancée, avec éventuellement pour ceux qui le désirent la visite du site.

Monsieur PETITBON acquiesce, une visite pourra être organisée l'année prochaine.

Monsieur PETITBON clos la réunion en remerciant les participants.

Le secrétaire général de la préfecture
en charge de l'administration de l'Etat dans le département,



Alaric MALVES